

DECISION DU PRESIDENT
N°2024-400

Contrat de mise à disposition de conteneurs de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOSYSTEM

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU la directive 2011/65/UE du 8 Juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,
- VU la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,
- VU les articles L.541-10, L.541-10-2, R.541-102, R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement,
- VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- VU l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques ;
- VU l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société ECOSYSTEM en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R. 543-172 du code de l'environnement
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-265 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 3ème Vice-Président,
- VU l'arrêté du Président n°AR 2024-304, portant délégation permanente de signature à Monsieur Maxime CLEMENT, responsable du service « déchèterie-traitement des ordures ménagères »,
- VU le projet d'accord visant à organiser les relations juridiques, techniques et financières entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOSYSTEM, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 830 339 362, dont le siège social est situé 34-40 Rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, pour la mise à disposition de conteneurs de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) par la société ECOSYSTEM,

CONSIDERANT qu'ECOSYSTEM propose d'équiper les déchèteries de conteneurs dans le cadre de ses actions d'accompagnement des collectivités locales à la collecte des DEEE et à la sécurisation du gisement,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer les conteneurs de stockages des déchèteries de La Tartinière à CHAUMES-EN-RETZ et des Merles à LA-BERNERIE-EN-RETZ en raison de leurs états devenus trop vétustes pour assurer la sécurité du gisement, du personnel d'exploitation des déchèteries, et des usagers,

CONSIDERANT les conditions de l'accord annexé à la présente décision,

DECIDE

- ARTICLE 1:** Il est passé un accord relatif à la mise à disposition par la société ECOSYSTEM d'un conteneur de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à la déchèterie de La Tartinière sise à CHAUMES-EN-RETZ, entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOSYSTEM.
- ARTICLE 2:** Il est passé un accord relatif à la mise à disposition par la société ECOSYSTEM d'un conteneur de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à la déchèterie des Merles sise à LA-BERNERIE-EN-RETZ, entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOSYSTEM.
- ARTICLE 3 :** Les contrats relatifs à la mise à disposition par la société ECOSYSTEM de conteneurs de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) seront signés électroniquement par Monsieur Maxime CLEMENT, responsable des déchèteries et du traitement des ordures ménagères et disposant d'une délégation de signature permanente.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12 septembre 2024

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240914-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 14-09-2024

Acte mis en ligne le 16-09-2024

Publication le : 14-09-2024

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Jacky DROUET